

Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces

Cible de l'ONU: 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

Indicateur 16.i3 : Personnes prévenues parmi les détenus

Concepts et définitions

Définition de l'indicateur :

Nombre de personnes prévenues détenues rapporté au nombre total de personnes détenues, au 1er janvier de l'année suivante.

Concepts :

Le **prévenu** est une personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive .

Champ :

France entière

Commentaires :

Cet indicateur est identique à l'indicateur Onusien 16.3.2 « Proportion de la population carcérale en instance de jugement ».

C'est également un indicateur européen.

Méthodologie

Méthode de calcul :

Nombre de personnes prévenues en détention/Nombre total de personnes en détention

Désagrégations retenues :

Aucune

Agrégats régionaux :

Il est possible de décliner les données par région et par département.

Source des données

Description :

Direction de l'administration pénitentiaire

Enquête mensuelle auprès de chaque greffe d'établissement pénitentiaire.

Champ de l'opération :

Champ géographique : France entière

Champ(s) statistique(s) couvert(s) :

Périodicité :

Annuel

Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :

En France, la situation pénale est analysée sous deux angles prévenus ou condamnés (les personnes en comparution immédiate par exemple sont comptabilisées parmi les prévenus. Il en résulte que la variation du nombre de condamnés impacte la proportion de prévenus (par exemple en cas de grâce collective, de réforme).

Références / Publications

[Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire](#)